RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

DE LA

BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE

DE THAON

(Vosges)

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3.500.000 francs

Administrateur-Directeur :

M. A. LEDERLIN, ✻, I, ✿.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1893

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

DE LA

BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE

DE THAON

(Vosges)

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3.500.000 francs

Administrateur-Directeur :

M. A. LEDERLIN, ✻, I, ✿.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS

Rue Bergère, 20

1893

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
This project is made possible by a grant from the Institute of Museum and Library Services as administered by the Pennsylvania Department of Education through the Office of Commonwealth Libraries

https://archive.org/details/rapportsurlexpos00unse

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

DE LA

BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE

DE THAON

(Vosges).

La **Blanchisserie et Teinturerie de Thaon** a été fondée le 26 février 1872, pour remplacer, sur le marché français, les établissements similaires Alsaciens de Blanchiment, de Teinture, d'Impression et d'Apprêt.

Un domaine agricole de 50 hectares fut acheté à 9 kilomètres en aval d'Épinal, sur la rive gauche de la Moselle, à proximité du village de Thaon, qui ne comptait, à cette époque, que 623 habitants et n'était desservi, sur la ligne de Nancy à Gray, que par une Halte.

Il fallut tout d'abord créer un bureau de poste et un bureau de télégraphe, puis une voie de raccordement de 1.250 mètres pour relier la voie ferrée avec les chantiers de l'usine en construc-

tion, et enfin une Gare ouverte aux services de la grande et de la petite vitesse.

Les premiers élémeuts de la nouvelle population commençaient à arriver, ainsi que de nombreuses équipes d'ouvriers amenés par les entrepreneurs des constructions, tant de l'usine que d'un groupe de cent maisons d'ouvriers et de diverses maisons d'employés et de contremaîtres. Toutes ces constructions étaient destinées à loger la nouvelle population, à la date fatale que le traité de Francfort avait fixée au 1er octobre 1872, date à laquelle les Alsaciens voulant rester français seraient obligés de transporter leur domicile en deçà de la nouvelle frontière.

Thaon était absolument dépourvu de ressources. Il s'y trouvait un seul boulanger, deux cabarets et un débit de tabac.

Les habitants étaient tributaires d'Épinal pour la viande — quand ils s'en offraient le luxe — l'épicerie, la mercerie, etc.

Quelques marchands vinrent bientôt s'installer à Thaon et exploitèrent les nouveaux venus en leur vendant les denrées et les objets de première nécessité à des prix exorbitants.

En présence de ces faits, la Direction de la nouvelle usine n'hésita pas à pousser à la création d'une Société coopérative de consommation qui fit immédiatement baisser de près de moitié

les prix des épiciers de la localité, et qui procura à la population ouvrière des produits de première qualité, au prix coûtant.

La *Société coopérative de consommation* est administrée et gérée par les ouvriers eux-mêmes, sous le patronage du Directeur, M. Lederlin. Le nombre des membres composant la Société fut, au début, de cinquante-huit.

Cette Société est d'une prospérité extraordinaire. Avec un capital minime, elle est arrivée, en 1892, à faire pour **144.243 fr. 25 c.** d'affaires qui ont donné un bénéfice net de **21.415 fr. 35 c.**, soit **14.88 0/0** du chiffre des ventes et **472.50 0/0** du capital engagé (le matériel de la Boulangerie et celui du Magasin sont complètement amortis). Au 31 décembre 1892, le capital liquide se composait de :

Capital actions	Fr.	1.580	»
Fonds perdu		3.155	»
Dépôts des Sociétaires . . .		16.332	»
Fonds de réserve		13.592	»
Total . .	Fr.	**34.659**	»

Elle a non seulement pour avantage de procurer à ses adhérents et au public des denrées de première qualité, à des prix modérés, mais elle est encore un excellent stimulant à l'épargne, car elle met, tous les six mois, à la disposition des sociétaires leur part des bénéfices réalisés,

qu'ils sont libres de lui laisser en dépôt leur rapportant 5 0/0 d'intérêts par an.

Plus d'un ouvrier a pu de la sorte s'amasser un petit pécule qui lui a permis, dans la suite, d'acquérir un lopin de terre sur lequel, grâce aux prêts hypothécaires de la Société de secours mutuels dont il va être parlé, il a construit *sa maison*.

Afin de donner une idée des avantages que chaque sociétaire peut retirer de sa participation à la Société coopérative, nous donnons ci-dessous les bénéfices *réalisés*, pendant *14 ans*, par *10 sociétaires*. De 1879 à 1892.

N° Mle 35. Mel Vor a acheté pour 12.848 fr. 10 c.
et a réalisé un bénéfice de . . Fr. **1.566 67**
N° Mle 24. Chren Sébn a acheté pour 15.050 fr. 10 c.
et a réalisé un bénéfice de. . . Fr. **1.790 48**
N° Mle 32. Wid Lis a acheté pour 10.418 fr. 45 c.
et a réalisé un bénéfice de . . Fr. **1.266 13**
N° Mle 1. Clde Ele a acheté pour 16.151 fr. 35 c.
et a réalisé un bénéfice de . . Fr. **1.983 08**
N° Mle 49. Hiser Alis a acheté pour 15.260 fr. 65 c.
et a réalisé un bénéfice de . . Fr. **1.872 33**
N° Mle 37. Meter Phe a acheté pour 15.706 fr. 45 c.
et a réalisé un bénéfice de. . Fr. **1.877 45**
N° Mle 67. Colin Ate a acheté pour 16.112 fr. 70 c.
et a réalisé un bénéfice de . . Fr. **1.854 38**
N° Mle 48. Rch Jn a acheté pour 16.542 fr. 35 c.
et a réalisé un bénéfice de. . Fr. **2.027 07**

N° M^le 41. M^el Alp^se a acheté pour 18.939 fr. 40 c.
et a réalisé un bénéfice de. Fr. **2.294 55**
N° M^le 58. Var^e A^te a acheté pour 18.310 fr. 55 c.
et a réalisé un bénéfice de. . Fr. **2.209 79**
Soit une moyenne de **11.82 0/0** du chiffre de leurs achats.

Dès la mise en marche du nouvel établissement, une **Société de Secours Mutuels** était fondée, obligatoire **celle-là**, pour tout le *personnel* de l'usine.

Elle avait pour but :

1° D'accorder aux sociétaires malades une indemnité de chômage égale à la moitié du salaire;

2° De leur donner gratuitement les secours médicaux et pharmaceutiques;

3° D'y faire participer leurs familles, ascendants directs compris.

4° D'accorder à la famille de chaque sociétaire décédé un secours pour frais de sépulture;

5° D'accorder aux sociétaires mariés un secours pour chaque naissance;

6° D'accorder un secours aux familles des *réservistes* et *territoriaux* appelés sous les drapeaux;

7° D'accorder une gratification d'entrée en ménage aux jeunes filles se mariant pendant leur présence à l'usine.

Grâce aux subventions patronales et aux cotisations d'un certain nombre de membres honoraires, la Société de secours mutuels se trouva

bientôt à la tête d'*excédents* considérables qui se montaient au 31 décembre 1891 à la somme de **147.856 francs,** dont une partie fut utilisée, comme on va le voir, en prêts hypothécaires aux sociétaires désireux de se construire une maison sur un terrain acquis et payé préalablement.

Comme nous l'avons dit plus haut, grâce aux subventions patronales et aux cotisations des membres honoraires, grâce à sa bonne administration et aux mesures prises pour éviter le gaspillage des secours pharmaceutiques, la Société de secours mutuels se trouva bientôt en présence d'un capital disponible assez considérable, déposé dans la Caisse de la *Blanchisserie et Teinturerie de Thaon*, qui lui alloue 5 0/0 d'intérêts par an.

Ce capital ne devait pas tarder à être utilisé d'une manière plus pratique tout en continuant à rapporter le même taux d'intérêts.

En effet, plusieurs sociétaires, s'étant rendus propriétaires des terrains nécessaires, avaient demandé au Comité de la Société de secours mutuels des prêts hypothécaires leur permettant d'y ériger des maisons dont ils avaient eux-mêmes conçu le plan et qu'ils se chargeaient de construire très économiquement.

De timides essais ayant produit d'excellents résultats, le Comité n'hésita pas à s'engager plus avant dans cette voie, si bien qu'au 31 décembre 1892, il avait prêté, sur première hypothèque, une somme

de 105.844 francs à quarante-huit sociétaires, et qu'à cette date, outre les intérêts à 5 0/0, ses débiteurs lui avaient remboursé 57.968 fr. 30 c.

Il est évident que ces maisons, dont le plan est conçu par des ouvriers et qui sont construites avec leur concours personnel et celui de leurs camarades, ne présentent pas les mêmes avantages hygiéniques et architecturaux que des habitations ouvrières érigées sur un plan uniforme et minutieusement étudié par les architectes et ingénieurs d'une grande industrie. Mais le directeur de l'usine de Thaon croit devoir encourager autant que possible ce genre de construction qui a son cachet particulier, et qui répond plus au goût et aux besoins de l'ouvrier que des maisons uniformes de modèle. D'ailleurs, les plans lui en sont généralement soumis, et il se fait un devoir de les examiner et de les corriger dans ce qu'ils peuvent avoir de défectueux au point de vue de la construction et de l'hygiène.

Le travailleur qui, à force d'économie est parvenu à se construire une maison à son idée, se sent non seulement propriétaire, mais encore créateur ; il reporte sur lui-même le cachet individuel qu'il a donné à son habitation ; elle est son œuvre sous tous les rapports ; il s'y plaît et s'y attache d'autant plus.

Un ouvrier propriétaire fréquente rarement les cafés et les cabarets. Il a hâte, sitôt son travail

terminé, de rentrer chez lui, et il consacre tous ses instants de liberté à l'entretien et à l'amélioration de sa maison, de son jardin; il donne tous ses loisirs aux soins de sa famille et de sa propriété.

Après avoir assuré le présent, il fallait songer à l'avenir et prévoir le moment où des ouvriers, voyant leurs forces trahies par l'âge et les infirmités, se verraient obligés d'abandonner leur travail à l'usine.

Dès 1877, l'Assemblée générale de la Société de Secours Mutuels décidait, sur la proposition de M. Lederlin, son Président, le versement de 5 centimes par quinzaine et par sociétaire, en vue de la création d'une **Caisse de retraites.**

C'était peu demander à l'ouvrier, mais il était nécessaire qu'il participât à cette création nouvelle, et M. Lederlin tenait essentiellement à ce que le personnel de l'usine s'intéressât directement à l'idée de la Caisse de retraites.

De leur côté, les fondateurs de la Blanchisserie-Teinturerie de Thaon avaient tenu à faire participer leurs ouvriers et collaborateurs aux bénéfices éventuels de la Société; et une clause de l'article 59 des statuts allouait à un Compte de prévoyance une part de 5 0/0 à prendre sur les bénéfices nets et qui figure sur nos tableaux sous la rubrique « Œuvre générale de prévoyance. »

Les débuts de la nouvelle industrie furent

laborieux et les bénéfices répartis par l'article 59 des statuts furent nuls pendant plusieurs années.

Cependant, dès 1880, cette part de 5 0/0 des bénéfices nets apportait au compte de prévoyance une somme de 10.637 francs et l'accumulation de ces parts bénéficiaires donnait année par année les chiffres suivants :

Année	1880.	Fr.	**10.637**	»
—	1881.	—	**21.768**	»
—	1882.	—	**33.456**	»
—	1883.	—	**49.068**	»
—	1884.	—	**64.612**	»
—	1885.	—	**86.996**	»
—	1886.	—	**111.482**	»
—	1887.	—	**147.504**	»
—	1888.	—	**187.520**	»
—	1889.	—	**229.294**	»
—	1890.	—	**275.862**	»
—	1891.	—	**320.096**	»
—	1892.	—	**375.721**	»

La préoccupation constante du Directeur de soustraire les petites économies de son personnel aux tentations de l'auberge et aux dépenses inutiles ; son désir de constituer *l'épargne*, par tous les moyens possibles, l'amenaient à créer, dès 1875, une **Caisse d'épargne** pour ses ouvriers auxquels il bonifiait 5 0/0 d'intérêts par an.

Dans la suite, il demandait au Conseil municipal de Thaon la création d'une **Succursale de la Caisse d'épargne d'Épinal.** Cette succursale

était installée en 1879 et se complétait par l'institution d'une **Caisse d'épargne scolaire**.

Cet appel, adressé avec tant de persévérance et sous des formes si diverses à la petite épargne, ne tardait pas à porter ses fruits. En effet, au 31 décembre 1892, le total des dépôts effectués, tant dans les caisses de l'**Usine** qu'à la Caisse d'épargne de la commune, se montait à 2.074.085 fr. 95 c.

L'action de la Direction de l'usine ne devait pas s'arrêter là.

En même temps qu'elle avait tenu à assurer à son personnel des logements salubres, une bonne alimentation, les secours médicaux et pharmaceutiques et le pain de la vieillesse, elle mettait gratuitement à sa disposition, tant à l'usine qu'à domicile, des **Bains chauds**, des **Douches** et des **Bains de vapeur**.

Elle organisait un vaste **Réfectoire** pour que les ouvriers des villages voisins puissent prendre leur repas de midi dans un local bien aéré et bien chauffé en hiver, et pourvu du mobilier nécessaire.

Un **Cours de dessin** donné aux fils d'ouvriers et aux jeunes garçons sortant des écoles pri-

maires, élémentaire et supérieure, leur permet de compléter leur instruction.

Un **Cours de travail manuel** réunit quatre fois par semaine dans l'atelier de réparation de l'usine les élèves de l'école primaire supérieure.

Enfin, une **Bibliothèque gratuite** met à la disposition, non seulement des ouvriers de l'usine, mais de toute la population, des lectures saines, attrayantes et instructives, soit à domicile, soit dans une **Salle de lecture** confortablement installée.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours jusqu'à 10 heures, et largement pourvue de livres, de journaux et de revues.

De plus, une **Subvention annuelle** au personnel enseignant des écoles primaires, élémentaire et supérieure, permet à l'Administration de les doter de maîtres d'élite et d'en assurer la stabilité et le choix.

Une **Société de gymnastique** fonctionnait, dès 1874, dans un local couvert et fermé, érigé à l'aide de souscriptions.

En 1879, une **Société de tir** était fondée.

L'année suivante, c'était le tour d'une **Fanfare** et, en 1882, une **Société chorale** voyait le jour.

Toutes ces Sociétés, dirigées par le haut personnel de l'usine sous le patronage du Directeur, sont en pleine prospérité et elles rivalisent avec succès dans les concours annuels avec les sociétés similaires des chefs-lieux d'arrondissement et même des Départements de notre région.

En résumé : là où en 1872 une population de **623 âmes** végétait dans une petite localité, vivant péniblement de la culture d'un sol ingrat, partiellement exposé aux débordements de la Moselle, l'on voit actuellement un village prospère comptant **3.615 habitants**, à proximité d'une vaste usine qui a apporté, dans ce pays jadis déshérité, le bien-être, la prospérité et la richesse et y a amené une population dotée de toutes les ressources morales, intellectuelles et matérielles qui dérivent de l'étude et de l'application consciencieuse et désintéressée des grands problèmes de l'économie sociale.

RÉCOMPENSES OBTENUES

Exposition Universelle de 1878

(Section d'économie sociale organisée par le Ministre de l'Intérieur)

DIPLOME D'HONNEUR

accordé à M. A. LEDERLIN

Exposition Universelle de 1889

Économie sociale

Section XIV : Une **Médaille d'or.**
Section IX : Une **Médaille d'argent.**
Section VI : Une **Mention honorable.**

COLLABORATEURS :

Une **Médaille d'or.**
Une **Médaille d'argent.**
Une **Médaille de bronze.**

Académie des sciences morales et politiques.

Grande Médaille d'or du prix Audéoud
accordée à M. A. LEDERLIN, pour l'ensemble de son Exposition d'Économie sociale.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 5582-3-93. — (Encre Lorilleux).